



Installation d'un émetteur au Mont-Duplan en 1928.

1927 - Le samedi 31 décembre 1927 à 21 heures, un petit émetteur de TSF, prêté par un radio électricien, ayant une puissance de 200w émet pour la première fois dans les locaux de la mairie de Nîmes. Radio Nîmes devait impérativement émettre, avant minuit, heure fatidique pour rentrer dans le cadre du décret prévoyant l'autorisation des radios émetteurs existant avant le 1er janvier 1928.

La ville de Nîmes est en retard, elle s'est fait devancer par sa voisine, Montpellier dotée d'une station de radio privée depuis deux ans. Dans l'urgence, le Maire de Nîmes Hubert Rouger constituera, le 15 avril 1927, une association "La Radiodiffusion Méridionale". Une équipe de représentants d'associations est mobilisée autour d'un comité de Patronage. (1)

En début d'année 1928, les émissions seront bihebdomadaires, rapidement elles deviendront journalières. Un décret du gouvernement datant du 7 juillet 1928, reconnaîtra officiellement Radio Nîmes. Elle faisait partie des treize radios privées autorisées en France.

Trois personnes dirigeront la station : direction, Pierre Chabert ; directeur artistique, M. Uchède président du Syndicat d'Initiative et M. Foulquier, directeur des émissions. En cours d'année, l'émetteur sera transféré au Mont-Duplan dans un ancien moulin acheté par la ville quelques mois plus tôt, les studios seront installés dans une partie de l'école de plein air, annexée depuis par le collège du Mont-Duplan.

Rapidement des difficultés financières vont amener les responsables à arrêter les émissions. Après leurs reprises, automne 1932, un accord est passé avec Publicis, ce dernier permettant le financement des programmes.

Il reste toujours une dette significative qui plombe un budget assez étriqué. En 1937, l'apport financier des institutions, CCI, Mairie et Conseil Général, épure définitivement la dette.

Le 20 septembre 1940, la ville passera une convention avec l'Association de radiodiffusion Méridionale du poste émetteur de Radio-Nîmes. Ce contrat "*donne la propriété du poste de Radio-Nîmes à la ville est autorise l'Association à assurer pendant une durée de trente ans renouvelable au gré de la ville, la marche et l'exploitation normale du dit poste, en assumera toutes les charges et bénéficiera de tous les revenus, à charge pour elle de verser à la ville une redevance annuelle.*" La ville devient ainsi propriétaire de l'émetteur et l'Association l'unique exploitant.

Après la signature de l'armistice en 1941, elle passera sous la régie de radio Lyon contrôlée par l'État français. La majorité des programmes sera réalisée par Radio Toulouse, des décrochages permettront des émissions locales.

A la libération, le 24 août 1944, une équipe formée par la résistance locale couvre la totalité des émissions pour une courte période. Quelques mois plus tard, suite à une loi interdisant les radios privées, Radio-Nîmes est intégré dans le réseau national. Seuls quelques décrochages seront autorisés.

Le 2 avril 1948, suite à la suppression des émissions locales du poste de Radio-Nîmes, MM. Soboul et Bonadona, respectivement speaker et speaker journaliste adjoint, sont licenciés sans préavis. Il est précisé que ces derniers n'étaient ni fonctionnaire de la Radiodiffusion Française, ni contractuels, ils étaient rémunérés au cachet..

L'Association de la Radiodiffusion Méridionale dissoute le 29 janvier 1948, ayant fait don de son capital, à la

ville, le Conseil décide d'attribuer une somme de 10 000 frs, respectivement à MM. Soboul et Bonadona.

(1) Liste des organismes et associations qui ont parrainé Radio Nîmes en 1927 :

la Chambre de Commerce, la Chambre d'Agriculture, l'Union locale des Syndicats ouvriers confédérés, la Fédération des groupes commerciaux et industriels, l'Union Commerciale et Industrielle, la Société Centrale d'Agriculture, la Confédération Générale des Vignerons, la Fédération Méridionale des Commerçants en vin, le Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, le Syndicat d'Initiative, l'Auto-Moto-Club, l'Aéroclub, le Syndicat des Musiciens, des compositeurs de Musique, l'Association des Artistes, le Conservatoire de Musique, l'Académie de Nîmes, la société Littéraire des cinq à six, l'École Antique, la Ligue de l'Enseignement, la Société Félibreco Nemausa, l'Association des Concerts Populaires, l'Association de la presse Nîmoise, la Société Départementale de TSF et la Chambre Syndicale des radioélectriciens.

-oOo-